



ANZAT LE LUGUET

Site web : www.anzat-le-luguet.fr

BULLETIN MUNICIPAL N° 57

Janvier 2019

Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits).

Du 07 Décembre 2018

⇒ Demande d'inscription à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019 dans le but d'obtenir des subventions :
Réfection extérieure de l'église d'Anzat : Total des travaux 38 357 € ht. DETR = 30% soit 11 507 €.

Maison des associations : Total des travaux 9 848 € ht. DETR = 30% soit 2 954 €

Voirie 2019 : Total des travaux 117 009 € ht. DETR = 30% soit 30 000 €.

Aménagement des hameaux : Total des travaux 209 841 € ht. DETR = 30% soit 62 952 €.

Aménagement local communal Parrot : Total des travaux 18 138 € ht. DETR = 30 % soit 5441 €.

⇒ Tarifs assainissement au 01/01/2019 :

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs d'assainissement applicables au 1er janvier 2019 identique à 2018.

Soit le prix du branchement à 1000 €, la part fixe de 50 € par an, la taxe d'assainissement du mètre cube d'eau consommé à 0 € de 0 à 50 m³ et à 1 € le m³ à partir de 51 m³.

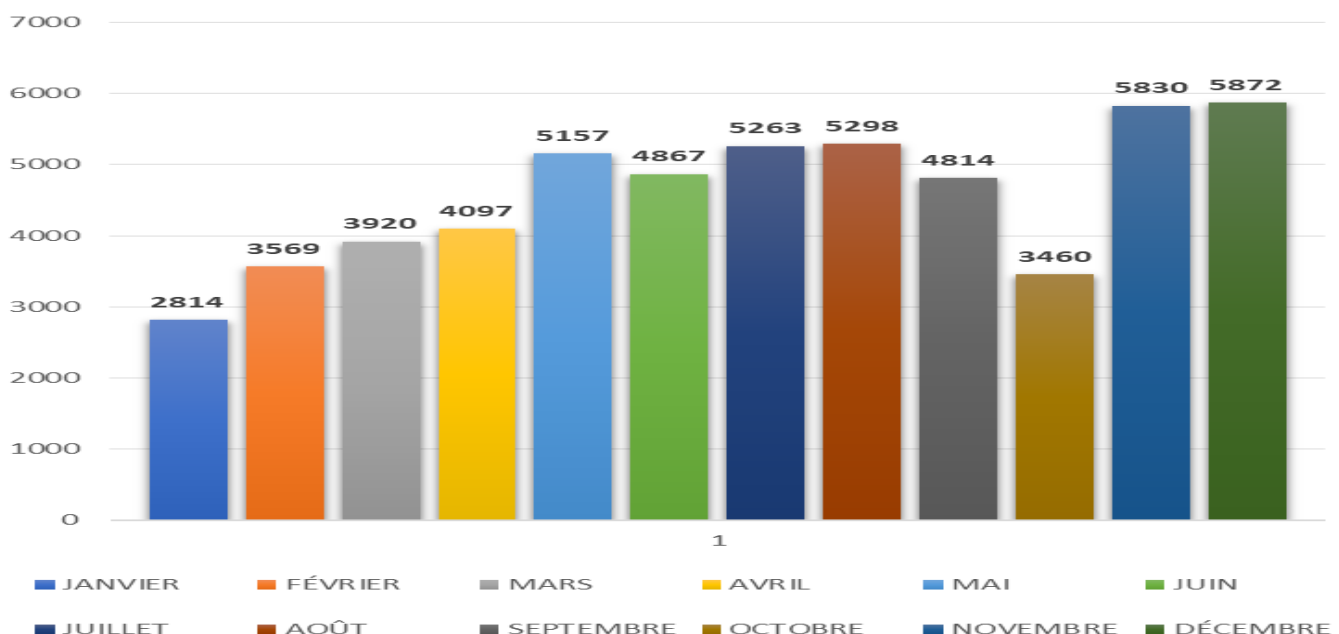
Divers : Boulangerie : M. Ruedas a adressé un courrier indiquant qu'il mettait fin au bail de la boulangerie, début Décembre.

Ce qui s'est passé

Le Dimanche 23 Décembre la municipalité organisait une après midi jeux dans le bar restaurant Les gentianes. Une petite douzaine d'enfants et parents présents se sont vus offrir une boisson pendant leurs jeux.

Samedi 29 Décembre une dizaine de commerçants s'était regroupée dans la salle polyvalente pour le traditionnelle marché de la Saint Sylvestre. Les Anzatois et les vacanciers furent nombreux.

STATISTIQUES DES VISITES DU SITE WEB D'ANZAT EN 2018



LES VœUX DU MAIRE

Discours prononcé le 5 Janvier 2019 à la salle polyvalente.

Bonjour à chacune et chacun.

Comme vous le constatez, des majorettes sont présentes et nous allons nous partager les temps d'interventions dans les moments qui suivent. Nous les partagerons aussi avec des présidents ou membres d'associations de la commune ainsi qu'avec un représentant des pompiers. D'ores et déjà merci à toutes ces personnes.

L'an dernier, Monsieur le Sous-Préfet d'Issoire était présent lors de cette cérémonie, il est aussi venu lors du 6 juin au monument du Bosberty et il est venu il y a quinze jours lors du repas des anciens de plus de 70 ans. Je le remercie pour sa présence auprès de la commune d'Anzat-le-Luguet. Pour aujourd'hui il n'a pas pu venir car il a d'autres obligations en ce moment même.

L'année 2018 aura connu son lot de séparation et je tiens à citer les noms des personnes qui sont décédées :

Monsieur Roger Buffay le 18 février 2018 (78 ans), Monsieur Jean-Paul Boyer le 12 mars 2018 (75 ans), Mme Marie-Noëlle Boyer le 24 mars 2018 (59 ans), Mme Pintat Paulette le 12 avril 2018 (96 ans) Mlle Marie Vallon le 28 septembre 2018 (20 ans), Mme Marinette Pallut le 25 novembre 2018 (91 ans).

La commune a aussi connu des changements d'habitants : La famille Ruedas a déménagé à Picherande, Mme et M. Vanderkimpen se sont installés en Ardèche, bonne continuation à eux.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir momentanément Mme Joffre puis de nouveaux habitants Mme et M. Viudes avec leurs deux enfants, ainsi que Mme Dottin et M. Mercier. A ces personnes j'ajoute également les nouveaux propriétaires de résidence sur la commune. Bienvenue à chacun d'entre eux.

Le monde rural de montagne comme tout espace a des avantages et des inconvénients (par exemple la neige et la glace sur les routes), il faut le savoir en arrivant et, pour ceux qui sont installés depuis longtemps, il faut se le rappeler de temps en temps.

Parmi les avantages de la Commune d'Anzat-le-Luguet, il y a les nombreuses animations proposées par les associations et la commune, merci à MM Pons et Vaissade. Il est clair que cela peut paraître beaucoup pour le peu d'habitants et alors! C'est un choix que le conseil municipal et moi assumons. Une zone rurale de montagne ne signifie pas un lieu sans animation. Bien sûr cela donne quelquefois des moments où nous sommes peu nombreux, mais en proportion nous sommes toujours plus nombreux que lors des spectacles en zone urbaine. Et puis même si ce n'était pas le cas, et alors ...

Je laisse à présent la parole aux présidents ou membres d'associations de la commune afin qu'ils présentent leur bilan 2018 et leurs projets 2019...



2018 a été une année de travaux sur la Commune :

Anzat : l'aménagement du bourg d'Anzat se poursuit, en plus de ce qui été prévu pour les entreprises qui travaillent à l'assainissement, au pluvial, à l'enfouissement des réseaux, nous en avons profité pour ajouter le réseau chaleur bois, la refonte de l'escalier de la mairie et l'aménagement de deux plates-formes derrière la salle polyvalente. Sur Anzat les

employés municipaux

MM Fournier et Varennes ont préparé l'accueil des plates-formes, mais ils ont aussi refait l'arase et agrandi le mur du monument aux morts, ils ont repris à zéro le mur de soutènement de la descente qui permet l'accès chez M. Seneze, ils ont arraché sur une quinzaine de mètres du rocher plus ou moins mort qui se trouve dans la montée du Pirou pour gagner des places de parking, ils ont préparé le chantier des escaliers de la mairie en taillant ou enlevant les marronniers, et ils ont rénové la partie fournil de la boulangerie (l'entreprise Cubizolle a placé les placo et peint les placo, l'entreprise Boyer a retouché la plomberie, et l'entreprise Granier a redistribué l'électricité). Toujours sur Anzat les cantonniers ont fait le socle pour le sapin de la salle polyvalente (1,2M³ de béton me semble t'il).



- **Le Luguet** : la rénovation de la Chapelle du Luguet, et la finition par les cantonniers d'un mur en pierres qui soutient la voierie communale (4,5m de long sur 1m de haut sur 45 cm de large).

- **Artoux** : la réfection complète d'un passage de buse sous la route d'Artoux. Je remercie M. Alain Bapt d'avoir eu la patience de chercher les vieilles buses que nos prédécesseurs s'étaient contentés de recouvrir, aussi l'eau a fini par perdre le chemin; et afin de préserver la route, les cantonniers ont mis en place des puits verticaux pour que l'eau puisse rejoindre les deux passages busés sans problème. Toujours en lien avec Artoux, nous avons repris les travaux sur le buron d'Artoux avec les cantonniers en poursuivant la reconstruction des murs et la mise en sécurité de la voute. En reprenant ces travaux à l'automne nous nous sommes aperçus que certains ont profité de l'été pour enlever les étais qui sécurisaient la voute (une plainte a été déposée) mais elle est toujours là.

- **Auzolles** : le pont de la Bave a connu une deuxième tranche de travaux comme cela était prévu et la commune d'Anzat a retouché ses fossés à cet endroit-là de façon à ce que l'eau soit mieux canalisée.

- **Parrot** : une partie de la piste du Cézallier et de la fosse a été refaite. Je remercie l'entreprise Vigier pour le travail effectué et qu'elle poursuivra au retour des beaux jours. Nous avons souhaité faire des récupérateurs d'eau solides c'est-à-dire avec un socle en béton et c'est pour laisser le béton séché que j'avais pris un arrêté pour demander aux utilisateurs de passer dans la fosse plutôt que sur la piste, mais certains semblent ne pas l'avoir compris... J'espère juste que le béton a gardé sa solidité...

- **Vins-Bas** : des nouveaux chemins-pistes d'accès dans les bois de Vins-Bas ont été faits de façon à pouvoir entretenir ces bois. C'est l'ONF qui a effectué les travaux, ce sont des chemins que je vous invite à découvrir.

Enfin, mais j'en oublie sûrement (comme la déviation d'un pluvial au **Bosberty**), les cantonniers ont aussi pris un peu de temps pour préparer des chemins de randonnée qui grâce à ce travail seront bientôt repris directement par le département.

Je remercie le département pour cela.

En 2018 comme chaque année, il y a eu l'entretien des voies communales et des chemins : déneigement, gravillonnage, épaveuse, broyeur, rebouchage des trous, revers d'eau et grilles d'égouts, balayage ; j'entends tellement de stupidités que dorénavant des photos seront faites. Nous allons profiter des jours cléments de l'hiver pour faire un petit tour avec de l'enrobé à froid pour boucher certains trous dans la voirie là où nous n'avons pas déjà prévu d'intervenir en 2019. Comme d'habitude, l'aire de plaine de Guerre et l'aire de stationnement sont régulièrement fauchées. Et vous avez pu constater que le cimetière aussi est passé en herbe : la partie haute avait été semée au printemps 2018, la partie basse sera semée au printemps 2019, les cantonniers y passent donc tous les 15 jours. Ils passent aussi dans le bourg d'Anzat avec les nouveaux espaces à entretenir. Le gîte de Vins haut fait partie des endroits à faucher ainsi que la chapelle du Luguët où nous avons volontairement attendu la fin des travaux. Les abords de la tour de Besse sont restés volontairement non entretenus pour des questions de sécurité : le but est de limiter l'approche. Je sais que certains pensent que la tour n'intéresse pas la municipalité, mais ce n'est pas le cas ; par contre je peux vous dire que c'est beaucoup plus facile de rénover une chapelle ou une église non classée aux monuments historiques plutôt qu'un morceau de mur inscrit. En gros, si la tour n'était pas classée, elle serait déjà rénovée... Et je me tiens à la disposition de ceux qui le souhaitent pour leur donner plus d'explications.

Avec la mise en place de la station d'épuration, il y a du travail supplémentaire car toutes les semaines il faut nettoyer des filtres. Je rappelle aux résidents du Bourg d'Anzat et bientôt du Luguët qu'il ne faut pas jeter des tampons, serviettes hygiéniques ou des lingettes dans les toilettes, car cela bouche les filtres; il faut donc les mettre à la poubelle.

Vous avez pu constater, sinon vous pouvez encore le faire jusqu'au 14 janvier, qu'il y a des illuminations au Luguët, à Anzat y compris au monument aux morts, à Apcher et à Vins Haut. Les cantonniers ont préparé les bacs pour Apcher et Vins-Haut. J'ai déjà parlé du sapin de la salle polyvalente.

Il y a aussi eu le traitement en peinture du mobilier extérieur du gîte, les grilles le seront cette année. Comme précédemment j'ai dû oublier des choses.

Pour effectuer les travaux et l'entretien, la commune investit dans du matériel ; cette année il y a eu les achats d'une bétonnière derrière le tracteur, de la saleuse, de l'étrave, mais aussi d'un parc mobile pour le monde agricole, d'une remorque-plateau en cours de réception et le renouvellement du 4x4.

J'ai parlé de l'entretien global, mais il faut ajouter l'entretien particulier des locaux communaux : salle du conseil, secrétariat de mairie, salle polyvalente ou du gîte dont s'occupe en grande partie Mme Reboisson, que je remercie.

Il y a le travail en plein air ou dans les bâtiments et il y a le travail administratif effectué par le secrétariat ou moi-même avec l'aide de temps en temps des conseillers pour des devis ou autres. Je remercie Mmes Marquès et Roche pour leur disponibilité et leur conscience professionnelle. Le travail administratif c'est quoi ? La poste, l'état civil, quasiment tous les jours des demandes sont faites pour avoir un acte de naissance, de mariage ou autre. Nous recevons au moins une fois par semaine des nouveaux textes de loi, des arrêtés préfectoraux que nous devons logiquement prendre en compte. A cela il faut ajouter les papiers à renvoyer pour les administrations autres concernant par exemple la sécurité, l'assainissement, l'eau, etc... Il y a évidemment la gestion des bâtiments communaux occupés par d'autres personnes : les 5 logements, le gîte, le bar-restaurant, la boulangerie, la salle polyvalente, l'église, la chapelle, le local de Parrot, etc... Il y a aussi la gestion des terrains que possède la commune et les sections : chaque fois il faut faire des titres et des mandats. A chaque dépense ou recette il y a des papiers à faire... En plus des dossiers habituels il faut ajouter les nouveaux dossiers et projets avec des préparations de dossiers de subvention, de demandes de devis... Enfin, vous l'avez compris le travail ne manque pas et le challenge c'est d'arriver à bon port dans les temps. Encore merci aux secrétaires et merci à l'ensemble du personnel communal.

En tant que maire, je vais à des formations ou des réunions d'informations concernant la gestion communale : cette année je suis allé à une formation sur les cimetières puis une sur le Plan Communal de Sauvegarde qui sera mis en place dans les prochains mois. Ce plan complètera le dossier DICRIM que vous avez reçu et qui je l'espère se trouve bien en vue chez vous au cas où. Je suis dans le thème de la sécurité aux populations et je pense bien sûr aux pompiers à qui je laisse la parole à présent.

Aujourd'hui on ne vit pas en autarcie, aucune commune ne peut vivre replier sur elle-même, aussi le maire et les membres du conseil



municipal représentons la commune à l'extérieur. Nous avons forcément des relations avec d'autres communes, par exemple dans le cadre de l'association Cézallier. La Commune fait partie de l'agglomération pays d'Issoire, nous avons 4 conseils communautaires par an et des travaux en commission. Je participe à 3 commissions de l'agglomération qui se réunissent chacune au moins autant de fois que le conseil communautaire : commission des finances, commission de l'environnement et commission de la cohésion du territoire ; je vais aussi à la commission agricole.

La Commune fait partie du département du Puy de Dôme, et nous avons des relations avec le conseil départemental c'est-à-dire des rencontres plusieurs fois dans l'année.

La Commune fait partie de la région Auvergne-Rhône-Alpes, là encore nous avons des rencontres à Clermont ou à Lyon ou à Paris ou ailleurs. Cette année il y a eu les premières assises régionales des collectivités territoriales, cela m'a permis de rencontrer des personnes qui s'occupent de l'énergie.

Enfin la Commune a des relations avec l'Etat : par le biais des préfetures mais aussi des services de l'état ou certains ministères.

La Commune pour favoriser ces relations s'est inscrite dans différentes associations :

L'AMF, l'AMRF, l'ANEM. Toutes ces instances ont leur réunion où je me rends si possible, et la Commune fait partie, depuis 2016, du comité directeur de l'ANEM d'où 4 rencontres à Paris par an à l'Assemblée Nationale. Officiellement nous sommes environ 200 membres au comité directeur : des députés, sénateurs, présidents d'EPCI et maires, tous représentants des territoires de montagne, mais en gros nous nous retrouvons régulièrement à une quarantaine de personnes, ce qui facilite les relations personnelles. La commune de part ces particularités fait aussi partie de l'Association Gentiana Lutea, de celle de Montagne Massif Central, des Gîtes de France, de l'office de tourisme d'Issoire, et quelques autres.

Enfin et avant de conclure sur cette année 2018, la Commune fait aussi partie de syndicats : le SIEG, le Sictom Issoire-Brioude, le SIEC, la CLE en tant que délégué de l'AMF, le SIGAL en tant que délégué de l'agglomération, etc..., et chacun avec plusieurs rencontres par an.

La commune d'Anzat le Luguët est une commune vivante avec des chantiers passés et présents et des projets. Pour faire tout cela, il faut des connaissances pratiques et de l'argent : les connaissances s'obtiennent en écoutant et en s'intéressant à toutes ces instances ; et l'argent il faut aller le chercher dans les subventions. Pour remplir des dossiers de demande de subventions, il faut déjà savoir qu'elles existent et en plus comme elles sont attribuées par des personnes qui représentent les collectivités, il faut aussi connaître un peu les personnes qui représentent les collectivités. A toutes les personnes qui travaillent ou font partie de ces instances je dis un grand merci.

La commune d'Anzat le Luguët est une belle commune avec beaucoup d'atouts dans ses mains, je remercie MM P.Charroin et L.Mercier de prendre soin de montrer une partie de ses atouts aux personnes qui viennent au local de Parrot. Et grâce à la nouvelle webcam, installée par M. Vaissade et moi-même, tout un chacun peut regarder de chez soi le temps qu'il fait à Parrot et les sommets du mont Cézallier.

A chacune et chacun d'entre vous je dis un grand merci et aux Etoiles 63 je dis aussi un grand merci.

De la part de l'ensemble du conseil municipal, de la part de l'ensemble du personnel et bien sûr de ma part, je vous souhaite une bonne année 2019. Lorsque j'ai commencé à préparer ces moments j'ai entendu la chanson de Christophe MAE et j'ai souhaité finir avec la phrase que nous entendrons en fin de spectacles des majorettes : *Le bonheur il est là !*

E. Correia



Préfecture du Puy de Dôme

Sécheresse 2018 : Ouverture de la télé déclaration des pertes de récolte sur fourrages du 8 Janvier 2019 au 7 Février 2019.

Le comité national de gestion des risques en agriculture du 12/12/18 a reconnu les pertes de fourrages de 273 communes du département. (Z1 116 communes pertes à 34% et Z2 157 communes pertes à 36%).

Les agriculteurs qui exploitent des surfaces en prairies sur ces 273 communes peuvent télé déclarer leur demande d'indemnisation sur le site TéléCALAM accessible sur le site "Mes démarches" à l'adresse <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr> à la rubrique Exploitation > Demander une indemnisation calamités agricoles.

La commune d'Anzat a été déclarée en zone 2. Le texte intégral est à votre disposition au secrétariat de mairie.

La DDT se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 04 73 42 15 95.

Fermeture définitive de la
Trésorerie de Saint Germain Lembron.

A partir du 1er Janvier 2019 le recouvrement de vos impôts est assuré par le service des impôts des particuliers d'Issoire.

Ouvert du Lundi au Vendredi de
8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 16 h.

Fermé le mercredi et le vendredi après-midi.

Pour les contacter :

04 73 89 76 00. Adresse : 3 Bd Léon Blum 63500 Issoire.

Animations 2019

FEVRIER :

Dimanche 17 Février: Fête de l'hiver. Jeux de société, jeux en bois, etc.... 14 h 30 à 17 h 30 Salle polyvalente.

MARS :

Samedi 16 Mars : Printemps des poètes, Maria Coury chanteuse. 21^{ème} édition. Gratuit, buvette. 14 h 30/17 h 30. Salle polyvalente. Suivi de jeux de société.

Samedi 23 Mars : Concours de belote. (Comité).

AVRIL:

Samedi 13 Avril : Soirée Jean Jacques Goldman. Gratuit, buvette. 20 H 30 salle polyvalente.

Dimanche 14 Avril : Portes ouvertes de Club informatique du Cézallier (CIDC) 14 h 17 h.

MAI:

Mercredi 8 Mai : Commémoration fin de la 2^{ème} guerre mondiale.

Dimanche 12 Mai : 31^{ème} randonnée (Comité d'animation).

Dimanche 19 Mai : Rando VTT au départ de Parrot. 9 h. ASA.

Dimanche 19 Mai : Printemps des cimetières. 14 h 30.(PBC).

JUIN:

Samedi 1 Juin : Bal disco. (Comité).

Dimanche 2 Juin : Montée aux estives. (Ayants droits).

Jeudi 6 Juin : Cérémonie au Bosberly avec Loÿs Brossy.

Lundi 10 Juin : Journée du clocher. 14 h 30. Visite guidée.

Samedi 15 Juin : Journée de l'archéologie. Visite des mines du Bosberly et cheminée du moulin de Venot à 14 h 30.

Dimanche 16 Juin : Grande fête du Cézallier à Marcenat.

Dimanche 23 Juin : Fête de la St Jean au Luguët. Messe, pique-nique, thé dansant. (L'âge d'or).



Pour toutes vos **questions juridiques ou techniques** :
Rénovation énergétique, location ou vente de logement,
investissement immobilier, impayés de loyers, mal logement,
aides financières, travaux, économies d'énergie...
dans le logement collectif ou individuel

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République
63100 CLERMONT-FERRAND
04 73 42 30 75

contact@adil63.org www.adil63.org

Recensement 2019 obligatoire :

Un agent recenseur passera début 2019 dans tous les foyers pour procéder au recensement de la population de la commune.